



PARCE QUE **CHAQUE CLIENT** EST UNIQUE.

Objet : Votre contrat d'eau potable

Madame, Monsieur,

Vous avez reçu récemment un dossier pour votre contrat d'eau potable comprenant le nouveau règlement du service d'eau potable, le formulaire « votre abonnement » ainsi que la note tarifaire.

Conformément à La loi dite « Hamon » n°2014-344 du 17 mars 2014, vous devez nous retourner **le formulaire « votre abonnement » complété et signé** ainsi que, le cas échéant, le mandat de prélèvement SEPA. Ce dernier peut être déposé à votre point d'accueil de Monnaie.

Vous trouverez ci-dessous le planning de facturation à venir :

1. Une première facture en décembre 2020 qui comprendra :
  - L'abonnement du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020
2. Une seconde facture vous sera adressée courant février 2021, celle-ci prendra en compte :
  - L'abonnement du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2021
  - Votre consommation du 2<sup>ème</sup> semestre 2020.

Nous vous informons également, que les équipes SAUR restent à votre écoute pour toute demande de renseignements et, conformément à leurs engagements auprès de la Commune de Château Renault, vous confirment leur volonté de vous apporter le meilleur service.


Nous vous assurons, Madame, Monsieur, de nos sentiments dévoués.

Romuald LASCAUX

Responsable clientèle Centre Loire



 **POUR NOUS ECRIRE :** SAUR – TSA 80007 – 45406 Fleury les Aubrais Cedex

 **POUR TOUTE QUESTION :** 02 44 71 05 50  
(du lundi au vendredi de 08h00 à 18h00)

 **POUR TOUT DEPANNAGE :** 02 45 77 00 09 (24h/24h)

 **POUR GERER VOTRE COMPTE 24H/24, 7J/7 :**  
[www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr) (espace Mon compte)

**VOTRE POINT D'ACCUEIL :**  
2 route de Reugny 37380 Monnaie  
Du lundi au vendredi de 9h30/12h30 – 14h/17h30